

Le Protocole de Soins Electronique (PSE) via le Web-médecin : la réception (2)

Vous avez réalisé sur le Web-medecin un PSE pour l'un de vos patients ; vous attendez la réponse du médecin conseil ; comment cela se passe t'il ?

Il vous faut aller vous connecter sur le web-médecin pour surveiller l'arrivée de la réponse, car vous ne recevez rien par mail, pas même une notification ; il ne faut donc pas oublier...

Dans le cas présent, il existe une **réponse dans le dossier « avec avis reçus »**, et une marque « | » devant le nom du patient. Traduction : le PSE a été étudié par le médecin conseil, et sa réponse est donnée. Pour lui, le travail est terminé, le patient va recevoir une notification d'acceptation d'ALD (sauf refus)



DR ADENIS LAMARRE,
Yves

> Dossiers médecin

Mes dossiers (Avec avis reçus)

Patient	Créé le	Statut	Depuis le	Géré dans
TOL [REDACTED]	08/07/2009	Avis reçu	09/07/2009	01-161

1 dossier << < 1 > >>

Parfois, le médecin-conseil veut des informations complémentaires, l'avis sera en boîte «En concertation » (c'est pour cela qu'il faut aller vérifier pour ne pas retarder l'acceptation de la prise en charge), ou en boîte « en cours d'étude » : le médecin-conseil a réceptionné, mais pas encore donné d'avis.

Si vous double cliquez sur le nom du patient, vous avez accès à la réponse (entre-autres) :

= vous avez le nom du médecin-conseil responsable..



En concertation
Avec avis reçus
Clôturés
Annulés

⤴ Informations intervenants

Médecin conseil

Nom, Prénom : MAL [REDACTED] Identifiant : 006 [REDACTED]

⤴ Informations médicales

= Vous avez la réponse pour la/les ALD demandées....

Décision du médecin conseil	
spi [REDACTED]	Accord
du 28/05/2009 au 27/05/2014 au titre de " ALD 30 (liste) "	
urc [REDACTED]	Accord
du 28/05/2009 au 27/05/2014 au titre de " ALD 30 (liste) "	

Finalisation du protocole de soins
Compléter

= vous avez les « **informations médicales destinées à renseigner le volet patient** » qui sont renseignées avec les informations que vous avez données pour la demande de prise en charge. Vous pouvez laisser tel quel, tout supprimer, ou modifier, à destination du patient.....et avec son accord.....pour « **finaliser le protocole de soins** »

Dossier de [REDACTED]
Avis reçu

Finalisation du protocole de soins

Informations médicales destinées à renseigner le volet patient

> Pathologies

spi [REDACTED]

urc [REDACTED]

> A [REDACTED]

Elé [REDACTED]

Accord du patient pour l'inscription des informations médicales sur son volet

si vous n'avez pas l'accord du patient, vous ne pouvez pas continuer.....

Enregistrer

v0.1.26

🔒
Internet

Il vous faut donc attendre d'être en présence de votre patient pour continuer.....vous modifiez/écrivez votre texte, vous cochez...

Accord du patient pour l'inscription des informations médicales sur son volet

Le bouton se dégrise, et vous pouvez continuer par un clic sur « enregistrer »

Enregistrer

v0.1.26

🔒
Internet

Enfin, vous cliquez sur « clôturer »

Finalisation du protocole de soins Compléter

Informations médicales destinées à renseigner le volet patient

> Pathologies

Retour à la liste Clôturer

web-médecin vous demande de confirmer ; il ne sera alors plus possible de modifier les informations à destination du patient.

> Dossiers médecin > Détail d'un protocole de soins > Changement d'état du protocole de soins

Dossier de [REDACTED] Avis reçu

Le protocole de soins va passer de l'état "Avis reçu" à l'état "Clôturé".
 Dans cet état, vous ne pourrez plus apporter de modifications au document.

Souhaitez-vous continuer ?

Il vous faut alors **enfin imprimer le volet que vous allez remettre à votre patient** (et le votre si vous le souhaitez, mais il restera disponible indéfiniment sur le Web-médecin)

Volet Patient

Volet Patient v0.1.26

Volet Médecin

Tous

cerfa fac-similé protoc

n°11626*03 articles L. 324-1, L. 322-3-3°
 articles 71- 4 et 71-4 -1 du

person

• identification de la personne recevant les soins

nom et prénom (suivis, s'il y a lieu, du nom d'époux(se)) T [REDACTED]

Ne soyez pas étonné, est inscrit « fac-similé », c'est ce qu'il faut remettre au patient sans autre preuve de signature électronique. (est indiqué aussi votre nom + adeli et le nom du médecin conseil)

Si vous retournez **un peu plus tard seulement** sur le web-médecin, votre dossier est dans la zone « clôturés », accessible de façon définitive à vous seul, mais pas aux autres destinataires professionnels de santé.

Yves

Mes dossiers

- Brouillons
- En cours d'étude
- En concertation
- Avec avis reçus
- Clôturés**
- Annulés

Mes dossiers (Clôturés)

Patient	Créé le	Statut	Depuis le
[REDACTED]	08/07/2009	Clôturé	10/07/2009

1 dossier

Yal